

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 473

présenté par

M. Breton, M. Hetzel et M. Gosselin

-----

**ARTICLE 14**

Au début de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« Outre le tuteur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition est contradictoire avec l'article L.224-8-1, alinéa 3 (6°)

En outre, faire du tuteur un membre du conseil de famille avec droit de vote est une innovation qui aurait dû être précédée d'un impact, dans la mesure où elle modifie les équilibres dans le conseil de famille.